

Prépare vos manifestations festives en toute sécurité

La préparation et la mise en œuvre d'une fête ou d'une manifestation peuvent être soumises à une réglementation particulière ou à des obligations qui ne sont pas toujours bien connues des organisateurs. Cela ne s'improvise donc pas et cela d'autant plus que ces manifestations peuvent être organisées par des associations locales avec lesquelles la collectivité entretient des relations étroites qui doivent amener les élus à la plus grande vigilance.

Afin de faire le point sur les règles qui s'appliquent en matière d'organisation de manifestations ou de relations avec les associations, l'AMF 05 vous convie à une demi-journée d'information et d'échanges le :

24 mai 2024 de 9h30 à 12h00

Hôtel du Département – Salle Vivian Maier

Place Saint Arnoux - 05000 GAP

9h30 - Les fêtes et manifestations sur le territoire communal

Responsabilités / Les manifestations les plus courantes / Épreuves ou manifestations sportives / Le spectacle vivant / La brocante, vide-greniers, tombola, loterie et loto / La manifestation sur la voie publique / Sécurité des locaux / La buvette / Les assurances / Collaborateur occasionnel et bénévole / L'utilisation de musique et les droits d'auteur.

Intervenants :

- Luc Brunet, Responsable de l'observatoire SMACL des risques juridiques des collectivités
- Un intervenant de la SACEM PACA

Inscription avant **le 21 mai 2024** via le lien suivant : <https://forms.gle/f7A9uhsh1CjdTz387>